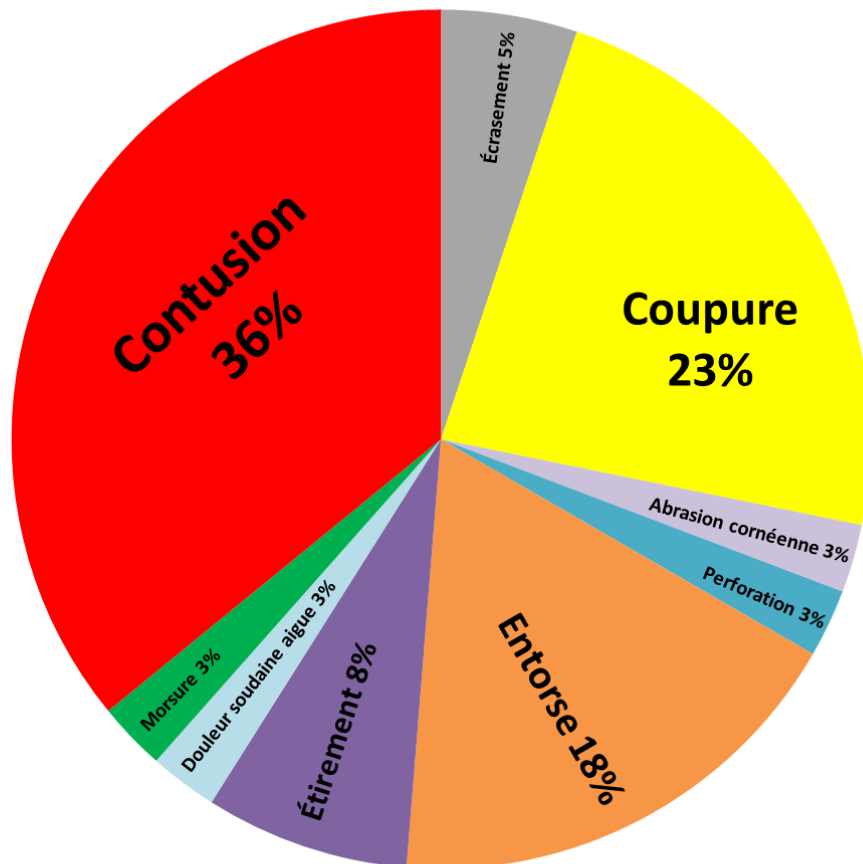
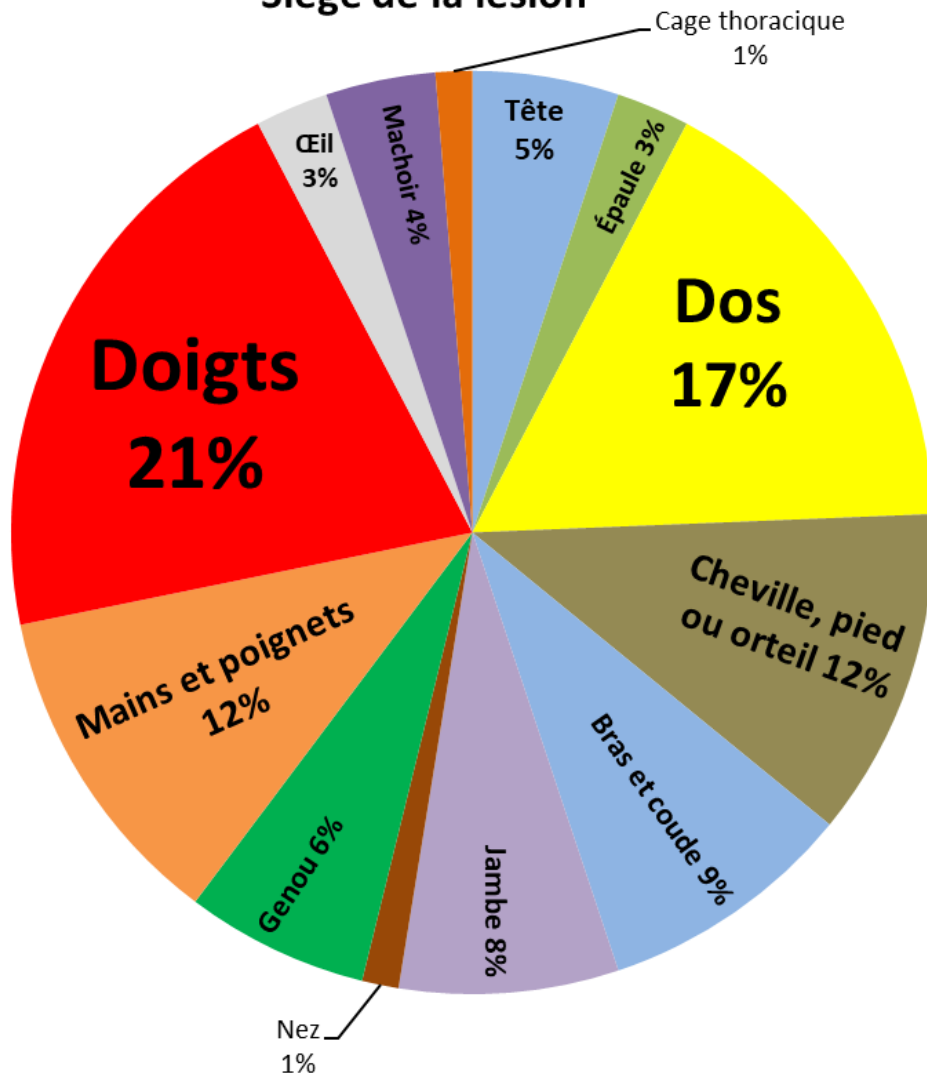


Vous trouverez ci-dessous quelques statistiques illustrant des données concernant les accidents du travail survenus à la Ville en 2024. À noter que sur les 39 accidents déclarés en 2024, 4 sont définis comme étant « avec perte de temps » (signifiant que le médecin a prescrit un arrêt de travail de plus d'une journée). En 2023, les travailleurs nous avaient déclaré 25 accidents (dont 5 « avec perte de temps »). On peut donc en conclure qu'il est probable que cette diminution soit attribuable au fait que nous nous sommes améliorés en termes de prévention des accidents du travail en 2024. Je vous invite tout de même à poursuivre vos efforts en rappelant à vos employés qu'ils doivent déclarer tous les accidents du travail qu'ils subissent (ceci servant notamment à éviter le phénomène de la « sous-déclaration d'accidents »). En fait, plus nous serons informés des accidents & quasi-accidents survenus, plus nous serons en mesure de prendre action pour prévenir une récurrence (ex : les déclarations d'accident peuvent nous aider à savoir si un employé a besoin de plus de formation, si une autre méthode de travail est à privilégier afin de réduire le risque, si le rappel de certaines consignes est requis, etc.).

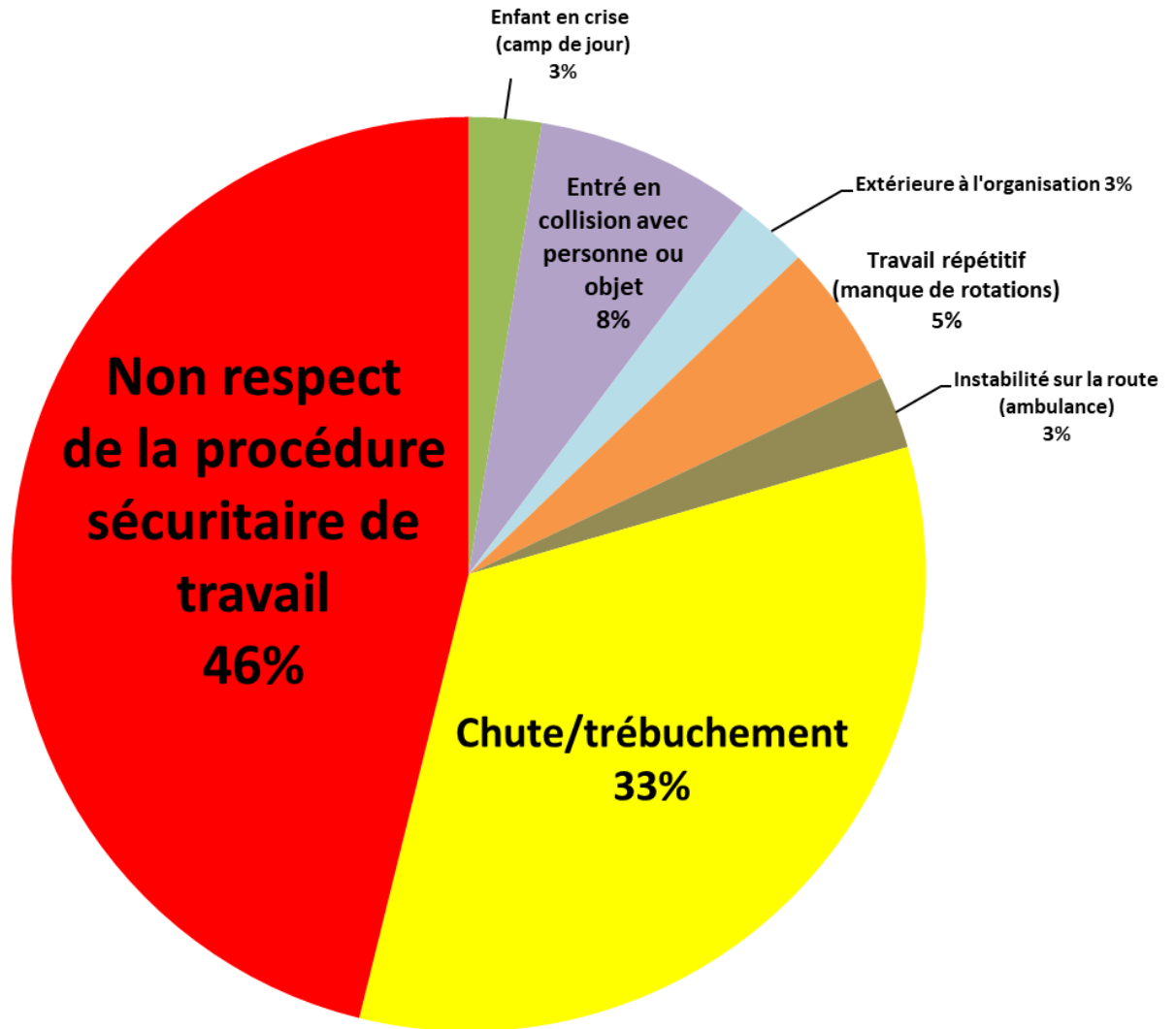
### Type de blessure



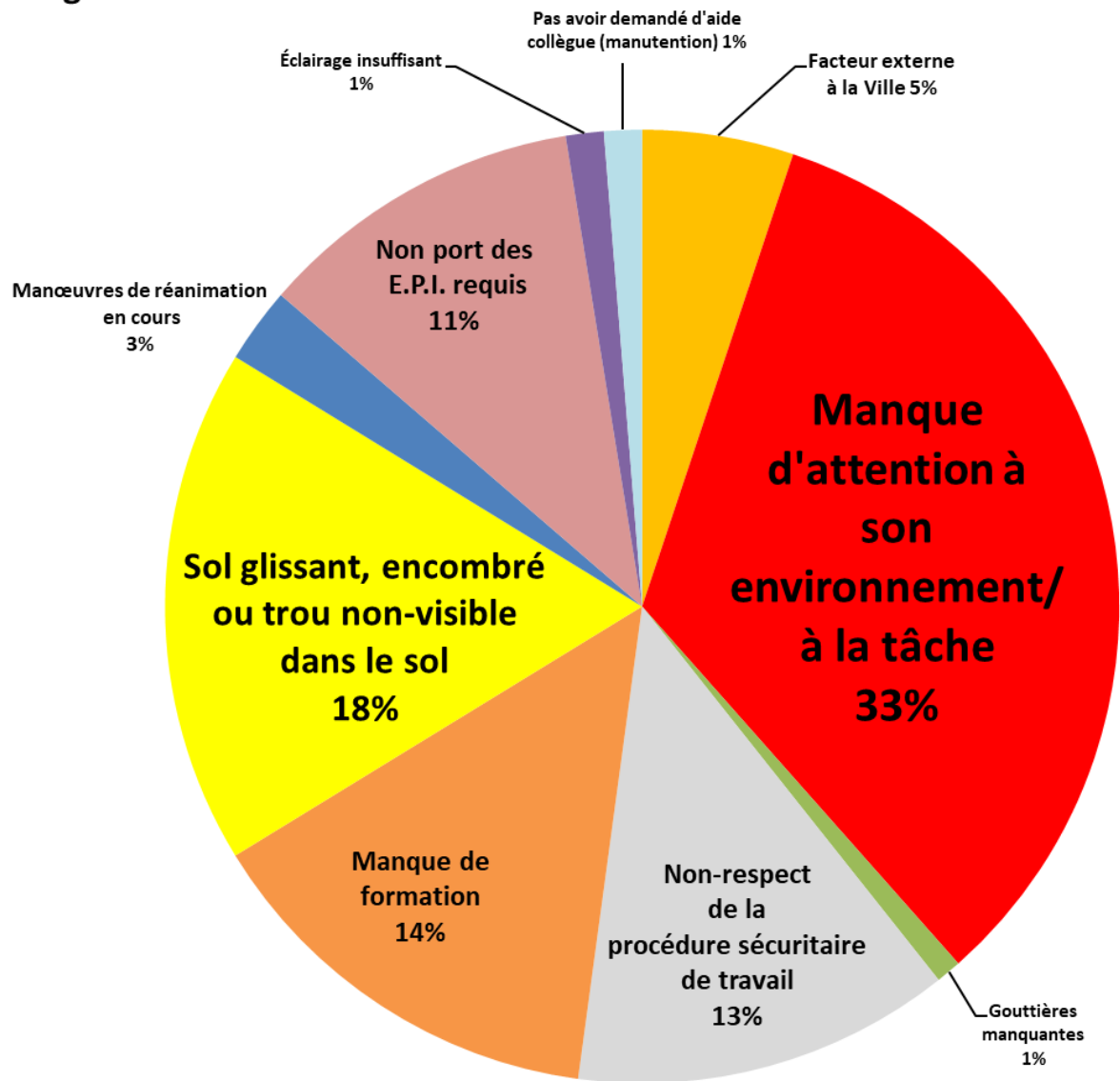
### Siège de la lésion



## Cause principale de l'accident



## Principal agent causal



## Services/départements 2024

